

L'ÉCHO DU CONSEIL MUNICIPAL

12 Septembre 2022 à 20h



Nombre de membres en exercice : 15 / Présents : 12 / Représentés : 3 / Votants : 15 / Absents : 3

- ❖ Monsieur le Maire rappelle la note de synthèse du 27 juin 2022 concernant la construction et l'exploitation d'un parc éolien et invite la société VALECO à présenter le projet : 3 éoliennes – parcelle A 25 propriété de la Mairie, le Conseil Municipal décide à 15 voix pour, de consentir sur la parcelle une promesse de bail gratuite en vue de conclure un futur bail emphytéotique de 40 années et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer la promesse et autres documents nécessaires. Ceci autorisant le lancement de la phase d'étude pour une durée estimée de 5 à 6 ans, si aboutissement des projets.
- ❖ Monsieur le Maire rappelle que le CGCT impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable et d'assainissement collectif et présente également la note correspondante transmise par l'agence de l'eau Rhin Meuse relative aux redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés pour 2020 et 2021, le Conseil Municipal adopte à 15 voix pour les RPQS eau et assainissement des années 2020 et 2021.
- ❖ Monsieur le Maire rappelle que le poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe est annualisé sur la base d'une durée de travail effectif en fonction du rythme scolaire et précise qu'il est révisé au début de chaque année, le Conseil Municipal accepte à 15 voix pour la modification de la durée hebdomadaire de service passant de 8.03/35^{ème} à 7.93/35^{ème}, décide de créer le poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 7.93/35^{ème} et de supprimer celui à 8.03/35^{ème}
- ❖ Monsieur le Maire expose son indemnité de fonction fixée, selon un barème par le CGCT de 51.6% et propose de diminuer le taux à 41.2%, le Conseil Municipal accepte à 15 voix pour, de diminuer les indemnités de fonction du Maire, selon son souhait à effet du 1^{er} octobre 2022
- ❖ Monsieur le Maire rappelle l'installation et précise la mise en service de la borne de recharge pour véhicules électriques sur le parking Verneau. Il suggère dans un premier temps une exclusivité aux Vignotins, les badges d'utilisations de la borne sont disponibles en Mairie pour un coût annuel de 30€, le Conseil Municipal approuve à 15 voix pour les conditions.
- ❖ Monsieur le Maire expose les nouveaux dispositifs obligatoires, créés par le centre de gestion :
 - « Signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlements et d'agissements sexistes »
 - « La Médiation préalable obligatoire »

Il précise qu'il revient à notre collectivité de conventionner si elle le souhaite avec le CDG pour bénéficier des dispositifs, le Conseil Municipal accepte d'adhérer à ces deux dispositifs à 15 voix pour et autorise le Maire à signer les conventions.

- ❖ Monsieur le Maire propose dans le cadre du projet d'aménagement du village, la création de la commission Municipale « Déminéralisation et embellissement du village » composée de 8 membres maximum outre le Maire et son Président, le Conseil Municipal adopte la création à 15 voix pour.
- ❖ Monsieur le Maire présente le projet de déminéralisation de l'urbain en collaboration avec les habitants dont le but est de créer des espaces naturels végétalisés. Pour cela, il propose un recours au « frontage », le financement et l'aménagement se feront à la charge de la commune la première année, charge aux habitants d'entretenir ensuite l'aménagement. Une prise de contact avec l'Agence de l'Eau sera effectuée afin de solliciter des subventions, le Conseil Municipal approuve à 15 voix pour les conditions du projet.
- ❖ Monsieur le Maire précise le rôle important du système de vidéo-protection installé sur la commune qui a permis d'identifier de nombreuses incivilités et propose de renforcer ce système en installant une caméra supplémentaire 'rue Pasteur' et présente les devis proposés par la SARL ABSOLU PROTECTION SECURITE : Une caméra avec option de lecture de plaque à 9543.60€ / Une caméra sans option à 833.00€, le Conseil Municipal approuve à 15 voix pour, l'installation d'une caméra supplémentaire et accepte le devis de 833.00€.
- ❖ Monsieur le Maire propose de reconduire l'aide financière aux jeunes Vignotins âgés de 6 à 18 ans ainsi qu'aux étudiants de la commune qui souhaitent adhérer à une association, à un club sportif ou détenir une licence de sport à Vignot. Il expose les conditions pour bénéficier de cette participation et précise l'aide fixée, selon le coût de la licence, le Conseil Municipal décide à 15 voix pour, d'apporter une aide de 15€ maximum, aux Vignotins répondant aux critères requis.
- ❖ Monsieur le Maire présente la requête d'un habitant de la commune souhaitant élire sa domiciliation d'entreprise au sein de la Mairie. Il expose les conditions de domiciliation d'entreprise, suggère de porter ce service au sein des bureaux et des salles de réunions du bâtiment 3-5 rue du Général Verneau et propose l'établissement d'une convention. Le tarif serait de 50€ par an, le Conseil Municipal accepte à 15 voix pour.
- ❖ Monsieur le Maire informe que la Société VEOLIA eau est intervenue en urgence le 28 août 2022 au 7 rue Pasteur (domaine privé et particulier) pour effectuer les réparations nécessaires sur le branchement assainissement qui s'est effondré sous le trottoir, le montant de la facture est de 6283.20€, il suggère une participation financière de 5% par le particulier concerné, le Conseil Municipal accepte à 15 voix pour.



Écho du Conseil disponible sur « www.vignot.org » Rubrique « Conseils Municipaux ».

Délibérations consultables en Mairie.